

**Remarques de Martín Guzmán**  
**12<sup>e</sup> Édition du Forum de Paris**  
**25 juin 2025**

**Tel que prononcé en anglais**

Chers membres du Secrétariat du Club de Paris,

Je vous remercie pour l'invitation à présenter quelque unes des principales conclusions du [Rapport du Jubilé](#), commandé par le Pape François et préparé par une Commission composée de plus de 30 économistes et juristes, dirigée par le professeur Joseph Stiglitz et moi-même, tous deux membres de l'Académie pontificale des sciences sociales et professeurs à l'Université de Columbia. Le Rapport a été lancé vendredi dernier au Vatican, et le travail se poursuit désormais sous le leadership du Pape Léon XIV.

Permettez-moi de commencer par expliquer ce qui a motivé l'élaboration du Rapport. Depuis la pandémie de Covid-19, et plus encore depuis la guerre en Ukraine, le Pape François s'est montré de plus en plus préoccupé par la détresse croissante des communautés les plus vulnérables dans l'ensemble du monde en développement. Cette situation ne s'est pas atténuée — au contraire, elle a semblé empirer en 2023 et 2024. Alarmé par cette tendance, et du fait que cette année soit une année jubilaire pour l'Église, le Pape François nous a demandé de former une Commission d'experts du Jubilé, chargée d'élaborer un rapport offrant à la fois un diagnostic de la situation et une voie concrète vers sa résolution — et de proposer des réformes afin d'éviter qu'une nouvelle crise de la dette ne frappe les pays les plus vulnérables du monde d'ici le prochain Jubilé.

La première conclusion du Rapport est qu'il existe une crise massive de la dette et du développement affectant des dizaines de pays en développement. Au cours de la dernière décennie, la charge d'intérêts moyenne dans ces pays a presque doublé. Cette pression sur les finances publiques a détourné des ressources essentielles destinées à la santé, à l'éducation, aux infrastructures et à l'adaptation au changement climatique. En termes purement économiques, le coût d'opportunité est énorme ; en termes humains et sociaux, il est dramatique.

Toutes les parties prenantes ont une part de responsabilité dans la situation actuelle de la dette. Les gouvernements débiteurs ont emprunté à des taux trop élevés et sur des maturités trop courtes, et n'ont pas adopté de réglementation adéquate du compte de capital pour décourager les flux spéculatifs déstabilisants, et aujourd'hui, nombre d'entre eux ne font pas tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre leurs crises de la dette — évitant les "luttres" internationales nécessaires pour protéger leurs citoyens des exigences excessives des créanciers. Les créanciers, pour leur part, ont accordé des financements en connaissance du risque élevé de défaut et ont été rémunérés par des taux d'intérêt importants, mais sont désormais réticents à accorder l'allègement nécessaire au rétablissement de la soutenabilité de la dette. Par ailleurs, les politiques actuelles de prêt des institutions financières internationales entraînent des retards dans les négociations de dettes soutenables des deux côtés.

La Commission met en lumière les retards coûteux dans la résolution de cette crise — ainsi que leurs causes. Le Cadre Commun de Traitement de la Dette du Fonds Monétaire International, mis

en place pendant la pandémie de Covid-19, a permis une meilleure coordination avec les créanciers non-membres du Club de Paris lors des négociations, bien que seulement pour les pays à faible revenu. Cependant, ce cadre s'est révélé inefficace pour créer les incitations adéquates à des restructurations rapides ou à d'autres formes d'échanges de dette nécessaires pour rétablir la soutenabilité. En réalité, ce que nous avons observé depuis 2022 — année où les flux du secteur privé vers les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire faible sont devenus négatifs — c'est que, tandis que les institutions financières internationales continuent à fournir un financement net positif à ces pays, ces fonds sont de facto utilisés pour rembourser des dettes privées en situation de détresse — et ce, à grande échelle. Il en résulte un renflouement de facto des créanciers privés, financé par l'argent des contribuables du monde entier, tandis que les pays concernés se voient contraints de réduire leurs dépenses essentielles.

Bien qu'il serait souhaitable d'étendre le Cadre Commun aux pays à revenu intermédiaire, ce qui est nécessaire est une amélioration des processus de restructuration de la dette. Dans certains cas, un allongement des maturités et une réduction des taux d'intérêt à des niveaux soutenables peuvent suffire à restaurer la soutenabilité de la dette. Dans d'autres cas, des décotes sur la valeur nominale de la dette seront nécessaires.

Alors que le premier groupe – avec des stocks de dette relativement faibles – est généralement qualifié de pays “illiquides”, et le second de pays “insolvables”, le Rapport traite avec précaution le concept de liquidité — mentionné dans le titre de cette session — et sa relation avec la crise actuelle. Il est très difficile de distinguer entre un problème de liquidité et un problème de soutenabilité. Pourquoi un débiteur ne pourrait-il pas refinancer sa dette s'il était perçu par les marchés comme solvable ? Même si l'on accepte le concept de “crise de liquidité” dans certains cas, il faut être conscient que ces pays subissent en réalité une crise du développement. Il faut veiller à ne pas minimiser la gravité des crises que traversent les pays en développement et à ne pas retarder leur résolution en qualifiant la situation actuelle comme d'un simple “défi de liquidité”.

Pour répondre à la crise actuelle, il est impératif de modifier les incitations tant pour les créanciers que pour les débiteurs. La Commission appelle à une condition de “non-renflouement par les institutions financières internationales”, en particulier pour le FMI. Si un pays ne suspend pas le paiement de ses dettes insoutenables, le FMI ne devrait pas lui prêter. Le faire violerait ses propres règles, qui interdisent de financer des dettes insoutenables.

À l'inverse, le FMI devrait clairement indiquer qu'il ne soutiendra que les programmes nationaux dans lesquels tous les créanciers assument leur juste part de responsabilité, à travers des traitements de la dette conformes au principe de “traitement comparable”, qui respectent le statut de créancier privilégié des institutions multilatérales qui ne prêtent pas à des fins lucratives, et qui font une distinction appropriée entre les dettes en monnaie locale et en devises étrangères, compte tenu de leurs impacts très différents.

Ce changement encouragerait une participation sérieuse et constructive des créanciers aux processus de restructuration, et inciterait les gouvernements à initier ces processus rapidement. Des politiques bien conçues de prêts avec arriérés peuvent soutenir cet objectif.

Un Fonds du Jubilé pour le rachat de dettes en détresse — financé par les Droits de tirage spéciaux actuellement inutilisés au FMI ou dans d'autres institutions financières internationales, comme proposé par le gouvernement espagnol dans le cadre des préparatifs de la 4<sup>e</sup> Conférence internationale sur le financement du développement — permettrait également d'améliorer la soutenabilité de la dette.

Le Rapport appelle également à plusieurs réformes pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'équité du système financier international et, de manière plus fondamentale, la soutenabilité du crédit. La transparence est un défi tant du côté des créanciers que des débiteurs, et elle peut être renforcée par l'adoption de législations appropriées dans les pays débiteurs comme dans les juridictions des créanciers.

Dans les années 1980, l'Amérique latine a tragiquement perdu une décennie de développement à cause d'une crise de la dette. Aujourd'hui, le même risque plane sur de grandes parties de l'Afrique, de l'Asie du Sud et de l'Amérique latine. Le Rapport du Jubilé, également soutenu par le Grand Imam d'Al-Azhar, établit les fondements de l'appel de l'Église à toutes les parties prenantes pour qu'elles reconnaissent l'urgence économique et morale à laquelle nous sommes confrontés — et y répondent avec la volonté d'agir.

Je vous remercie de votre attention.

Martín Guzmán